

Commune de Dunières



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

Présents : Colette ARNAUD-SOUBEYRAND, Françoise BOUCHET, Marianne BOUIN, Cédric BRUYERE, Solange DELOLME, Dominique DREVET, Fabienne FANGET, Philippe GUERIN, Fabienne MANOHA, Marie-Laure OUDIN, Robert OUDIN, Thierry SABOT, Henri SIGAUT, Robert TEXIER, Audrey TUDELA, Robert VALLAT. (16)

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Thierry SABOT), Bernard DEFOUR (pouvoir à Marianne BOUIN), Evelyne EPALLE (pouvoir à Robert VALLAT), Monique GOUY (pouvoir à Marie-Laure OUDIN), Marina MONCHAL (pouvoir à Audrey TUDELA), Christophe MOULIN, Roger ROBERT (pouvoir à Robert OUDIN). (7 dont 6 pouvoirs)

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Désignation du secrétaire de séance

Marie-Laure OUDIN est désignée secrétaire.

I- Affaires administratives

- Illiwap

Monsieur Le Maire rappelle la présentation de cette application qui a eu lieu lors du Conseil Municipal du 23 juillet 2019.

Le coût de cette application est de :

Prix offre standard : 350 € / an TTC

Prix offre premium : 1548 € / an TTC.

Résultat du vote :

CONTRE : 2 - ABSTENTION : 4 - POUR : 16

⇒ La Commune va souscrire à l'offre Premium d'Illiwap.

- Cartes postales

Monsieur Le Maire rappelle les Conseils Municipaux des 18 juin et 23 juillet par lesquels la fabrication de cartes postales de DUNIERES avait été autorisée.

Ces dernières ont été distribuées dans plusieurs points de vente à savoir :

- Hôtel - restaurant La Tour
- Tabac Presse de la Gare
- La Bascule
- Le Vélorail
- La Petite Halle
- Tabac Presse Rue du 19 Mars
- Carrefour Market
- L'Insouciant

Il convient de signer une convention avec chaque dépositaire-vendeur afin d'autoriser une facturation semestrielle en fonction des quantités écoulées.

Le prix des cartes postales au client final est fixé à 1 € l'une.

La somme de 0.20 € par carte sera laissée au propriétaire-déposant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions nécessaires.

- Indemnité de conseil 2019

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 10 mars 2017 rédigée comme suit :

« Suite à la fermeture de la Trésorerie de Montfaucon et nomination de Mme PONCIN en tant que Comptable du Trésor pour la Commune, Monsieur le Maire propose :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%,
- de déclarer que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme PONCIN Edwige, Receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord. »

Comme les années précédentes, il convient de mandater sur l'exercice 2019, l'indemnité de conseil due à Madame PONCIN, Trésorière.

Monsieur Le Maire indique que cette année le montant de l'indemnité de conseil est de 732.22 € (2018 : 714.36 €) et l'indemnité de confection du budget de 45.73 € (2018 : 45.73 €) soit un total de 777.95 € (2018 : 760.09 €).

Pas de remarque particulière.

II - Affaires financières

- Demande d'admission en non-valeur

Monsieur Le Maire explique que la Trésorerie a entrepris toutes les démarches pour récupérer des créances mais deux ne pourront pas faire l'objet d'un recouvrement.

Budget COMMUNE :

20 € : facture centre de loisirs avril 2018

10.95 € : facture cantine juin/juillet 2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la mise en non-valeur pour un montant global de 30.95 € réparti sur deux titres émis en 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

- Décisions modificatives

Monsieur Le Maire indique que le 16 septembre 2019 un protocole d'accord a été signé avec les époux KARA. Il est précisé :

- Les époux KARA acceptent de vendre à la Commune de DUNIERES au prix de 145 000 € leur immeuble. La Commune s'engage à acquérir ce bien en l'état et au prix convenu dans un délai de 5 mois maximum à défaut de quoi, celle-ci devra s'acquitter du versement au titre d'une clause pénale d'une somme de 20 000 € en plus du prix de vente. Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié sont à la charge de la Commune de DUNIERES, acquéreur.
- La Commune de DUNIERES verse par ailleurs aux époux KARA une somme de 10 000 € au titre du préjudice de jouissance.
- La Commune de DUNIERES verse enfin une somme de 5 000 € aux époux KARA au titre de leur préjudice moral.

Les sommes versées au titre du préjudice de jouissance et du préjudice moral seront payées aux époux KARA dans un délai de 30 jours suivants la signature du protocole.

Pour ce faire, il convient de débloquer les crédits nécessaires au paiement desdites sommes comme suit :

INVESTISSEMENT :

21318/21 (constructions autres bâtiments publics) : + 160 000 €

2128/21 (étude parcs de loisirs et travaux) : - 160 000 €

A l'unanimité moins deux abstentions , le Conseil Municipal autorise cette décision modificative.

III - Travaux / études en cours

- Revitalisation bourg centre :

- Choix du bureau d'études

Monsieur Le Maire explique que 7 offres ont été reçues pour l'étude de programmation et d'aménagement pour la revitalisation de DUNIERES - Définition d'une stratégie d'attractivité et des moyens de sa mise en œuvre.

3 candidats ont été présélectionnés et ont été auditionnés le 12 septembre 2019 à savoir :

- TOPOSCOPE
- OXALIS
- NOVAE

Il en ressort le tableau récapitulatif suivant :

	TOPOSCOPE	Note	OXALIS	Note	NOVAE	Note
Compréhension de la mission, du site et des enjeux (20 pts)		12		5		18
Note méthodologique (30 pts)		18		20		30
Références des personnes chargées du projet (composition de l'équipe) 20 pts		10		12		18
Total valeur technique 70 pts		40		37		66
Proposition financière (30 pts)	Coût total du marché (estimatif pour comparaison) : 79 978 euros HT Phases 1 et 2 : 61 908 euros HT DQE phase 3 : 18 070 euros HT	18.07	Coût total du marché (estimatif pour comparaison) : 79 305 euros HT Phases 1 et 2 : 61 705 euros HT DQE phase 3 : 17 600 euros HT	18.23	Coût total du marché (estimatif pour comparaison) : 75 939,99 euros HT Phases 1 et 2 : 58 889,99 € HT DQE phase 3 : 17 050 € HT	19.03
TOTAL 100 pts		58.07		55.23		85.03
Classement		2		3		1

La Commission ouverture des plis, à l'unanimité, a retenu la candidature de NOVAE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour le Cabinet NOVAE pour un coût de 58 889.99 € HT (phase 1-2) et 17 050.00 € HT (phase 3).

- Plan de financement

Afin d'obtenir l'aide du FNADT (= Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du Département, il convient de présenter une délibération approuvant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses

Etude de revitalisation	Phases 1 et 2	56 000 € HT
	Phase 3	24 000 € HT

Recettes

		Etat (FNADT)	Département	Auto-financement	TOTAL
Etude de revitalisation	Phases 1 et 2	26 730,30 € HT (47,7 %)	18 069,70 € HT (32.3 %)	11 200 € HT (20 %)	56 000 € HT (100 %)
	Phase 3	0	19 200 € HT (80 %)	4 800 € HT (20 %)	24 000 € HT (100 %)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter les aides (FNADT, Département).

- Aménagement OUEST de DUNIERES :

- Choix du bureau d'études

Monsieur Le Maire indique que 3 offres ont été reçues concernant l'Aménagement d'un parc sports loisirs au quartier du solier à savoir :

- OSMOSE PAYSAGE
- ZEPPELIN ARCHITECTES
- ATELIER DE MONTROTTIER

La Commission ouverture des plis s'est réunie une première fois le 09 août 2019 et a attribué les notes techniques mais n'a pas pu comparer les offres financières.

	<i>Critère référence /15</i>	<i>Critère compréhension /10</i>	<i>Critère méthode /10</i>	<i>Critère organisation et calendrier/15</i>	<i>Critère rendus proposés /20</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Soumissionnaire n°1 Osmose</i>	15	10	10	10	10	55
<i>Soumissionnaire n°2 Zeppelin</i>	12	9	10	15	15	61
<i>Soumissionnaire n°3 Montrottier</i>	10	5	6	8	10	39

Des précisions ont été demandés aux candidats.

Le 12 septembre 2019, au vu des nouveaux éléments la Commission ouverture des plis a attribué les notes relatives au critère prix

Détail critère prix	Mission de base	<i>Note base pondéré / 30</i>	Options	Total prix	Critère prix total pondéré / 30
Soumissionnaire n°1 Osmose	46 430 .10 €	30	9 637.50 €	56 067.60	30
Soumissionnaire n°2 Zeppelin	60 736.00 €	22.93	9 750.00 €	70 486 €	23.86
Soumissionnaire n°3 Montrottier	82 760.00 €	16.83		82 760 €	20.32

Il en ressort le tableau récapitulatif suivant :

	9 août 2019	12 septembre 2019	
	Critère technique	Critère prix	TOTAL
Soumissionnaire n°1 Osmose	55	30	85
Soumissionnaire n°2 Zeppelin	61	23.86	84.86
Soumissionnaire n°3 Montrottier	39	20.32	59.32

A la majorité, la Commission Ouverture des plis a opté pour le bureau d'études ZEPPELIN ARCHITECTES.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis et de désigner le bureau d'études pour mener à bien ce dossier.

CONTRE : 3 qui souhaiteraient voir uniquement le résultat de l'avant-projet sommaire

Abstentions : 5

POUR : 14.

⇒ A la majorité, le Conseil Municipal a donc retenu le cabinet d'études ZEPPELIN.

- Subvention LEADER

Dans le cadre de l'aménagement OUEST de la Commune deux dossiers de subventions ont été déposés au titre du LEADER à savoir :

- développement d'une offre de service à destination des jeunes de la Commune : aménagement d'un parc sports loisirs.

<i>Financement</i>	<i>Montant</i>	<i>Etat d'avancement (obtenu, en cours d'instruction, envisagé,...)</i>
Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée	39150€	Estimé
Région	26611€	
Département	€	
CCPM	12000€	
Montant total du financement public estimé nécessaire au projet*	77761€	
Fonds privés :	0,00 €	
Autofinancement	20114€	
Autres (à préciser)	0,00 €	
TOTAL	97875€	

- mise en place d'une borne numérique tactile pour faciliter l'accès aux services à la population

<i>Financement</i>	<i>Montant</i>	<i>Etat d'avancement (obtenu, en cours d'instruction, envisagé,...)</i>
Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée	8480€	Estimé
Région	€	
Département	€	
CCPM	€	

Montant total du financement public estimé nécessaire au projet*	8480€	
Fonds privés :	0,00 €	
Autofinancement	12720€	
Autres (à préciser)	0,00 €	
TOTAL	21200€	

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les aides LEADER.

A l'unanimité, moins deux abstentions, le Conseil Municipal adopte le plan de financement et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les aides LEADER.

- Programme coupe 2020 - Le Crouzet

L'ONF a préparé les programmes de coupe pour l'année 2020.

En ce qui concerne DUNIERES, seule une parcelle forestière est concernée pour 2020 :

Forêt sectionale du Crouzet - parcelle 2.

Compte tenu de l'historique de la parcelle et de la connaissance de celle-ci, l'ONF propose de reporter ce passage en coupe en 2023.

En effet il y a eu du retard dans l'exploitation de la parcelle lors du dernier passage en coupe, celle-ci s'étant terminée il y a maintenant moins de 5 ans.

Repousser l'exploitation de cette parcelle en 2023 permettra aussi de la regrouper avec la parcelle 3 programmée cette année-là également.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de coupes ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la proposition de l'ONF concernant le programme de coupe.

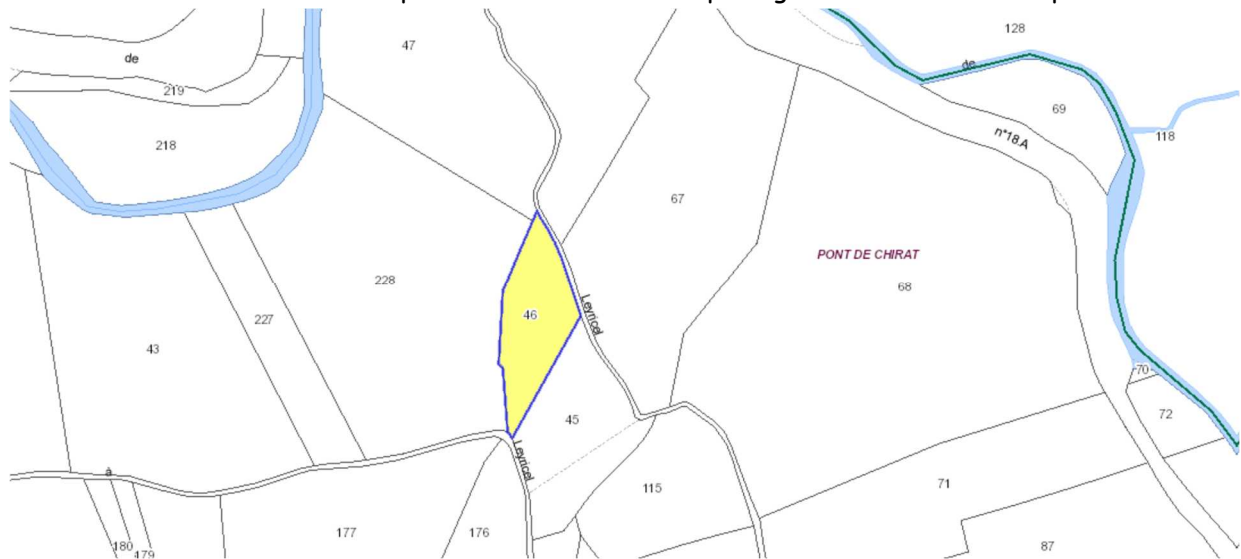
IV - Affaire foncière

- Vente de la parcelle AR n°46

Monsieur Le Maire explique qu'il a été sollicité par Monsieur Antoine MANEVY qui souhaite acquérir la parcelle AR n°46 d'une superficie de 3960 m² - bien de section de LEYRICEL. Ce dernier est déjà propriétaire de la parcelle AR n°67, ceci lui permettrait d'accéder plus facilement à sa propriété. Monsieur Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 2 juin 2017 prononçant le transfert à la Commune de DUNIERES des biens, droits et obligations de la section LEYRICEL. Il propose un prix de vente à 0.15 € / m² - frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe de vendre la parcelle à AR n°46 à Monsieur Antoine MANEVY avec mise en place d'une servitude de passage - reste à définir le prix de vente.



V - Questions et informations diverses

- Maison de Santé

Monsieur Le Maire rappelle que dans le protocole d'accord signé avec les époux KARA, il est précisé que ces derniers acceptent, dans l'attente de la vente de leur immeuble à venir, que les travaux de construction de la Maison de Santé sur les parcelles attenantes à leur immeuble débutent.

Une réunion sur site a eu lieu mardi 24 septembre 2019, le redémarrage de l'opération a été programmé avec Monsieur Eric VOCANSON, W Architectes.

Il a été convenu un début des travaux d'ici un mois par l'entreprise de terrassement MOULIN TP/ROUCHON et début de la maçonnerie fin novembre par SOCOBAT. VEOLIA est en train de réaliser le branchement eau.

- Résiliation bail du local situé 1 Rue de l'Eglise (SSAD)

Monsieur Le Maire indique que par courrier en date du 22 juillet, l'EHPAD Le Triolet a fait part de son intention de résilier le contrat de location du local du 1 Rue de l'Eglise - Résidence les Cèdres pour un départ au 1^{er} février 2020.

Ce 26 septembre, l'EHPAD est revenu sur les termes de ce courrier. En effet l'intégration de ce service au niveau de la maison de retraite de DUNIERES passe par la construction d'une extension. La résiliation n'interviendra donc pas avant un an. Notons que le SSAD n'intégrera pas les locaux de la Maison de Santé comme prévu initialement.

- Suite du vote relatif à la désignation du nombre de conseillers communautaires en 2020

Monsieur Le Maire rappelle le vote du Conseil Municipal du 23 juillet dernier fixant le nombre de conseillers communautaires à 24 et répartit selon le droit commun (déterminé par la loi) comme suit :

Communes	Nombre de délégués après les nouvelles élections avec la règle de droit commun
Dunières	9
Montfaucon	4
Montregard	1
Raucoules	2
Riotord	3
Saint-Bonnet-Le Froid	1
Saint-Julien-Molhesabate	1
Saint-Romain-Lachalm	3
TOTAL	24

Ce vote devait intervenir avant le 31 août 2019 ; celui de DUNIERES étant prépondérant ; cette répartition sera effective lors des prochaines élections de 2020.

A la suite de cette décision, lors du dernier Conseil Communautaire, Le Président de la CCPM a annoncé que l'arrêté par lequel il avait délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Marie Laure OUDIN, 4^{ème} vice-présidente, a été abrogé.

Marie Laure OUDIN rappelle les fonctions qu'elle exerçait pour la CCPM : mission locale, informatique, lecture publique, saison culturelle, mobilités (mobi pouce), services publics (MSAP, Maison France Services).

- Remplacement Manuela PEREZ

Monsieur Le Maire explique que Manuela PEREZ actuellement enceinte bénéficiera d'un congé maternité du 20 novembre 2019 jusqu'au 19 mai 2020.

Deux personnes vont donc se partager le remplacement :

- Marie Jo FRISON secrétaire de mairie à CHENEREILLES qui sera présente à DUNIERES les mardis, mercredis à la journée et vendredi après-midi.

- Denise POULENARD actuellement en remplacement de Céline CHAMBERT à la CCPM qui sera présente tous les matins.

Il est rappelé que 17 candidatures ont été reçues dont 1 seule de DUNIERES et 6 avec une expérience de secrétariat mais aucune en collectivités territoriales. Le choix s'est donc porté sur des personnes expérimentées au détriment d'une organisation aisée au vu des temps non complets.

- Tarifs CLSH

Le centre de loisirs accueillera des enfants pendant les vacances de la Toussaint du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2019. En raison du jour férié, il convient de proratiser les tarifs comme suit :

Formule/Prix	- de 350	De 351 à 540	De 541 à 780	+ de 780
1 semaine en demi-journée (*)	12 (9)	14 (11)	16 (13)	18 (15)
1 semaine journée complète(*)	24 (21)	28 (25)	32 (29)	36 (33)
2 semaines en demi-journée	21	25	29	33
2 semaines journée complète	45	53	61	69

(du 28 au 31)*

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces tarifs pour la Toussaint 2019.

- Prochain Conseil Municipal ? le 15 novembre 2019 20H.

Monsieur Le Maire indique qu'il a été sollicité par Ages et vie qui propose l'implantation de maisons avec la présence de personnes encadrantes 24h/24 logées sur place. La Commune doit fournir le foncier uniquement 2500 m². A réfléchir, un mail a été envoyé aux conseillers à l'issue de la réunion pour leur présenter le projet.

Fin de séance,
Fait à DUNIERES, le 02 octobre 2019

Le Maire
Robert OUDIN